

Enquête publique conjointe concernant le projet d'aménagement de la « zone d'aménagement concerté des Merisiers » à Germainville, présenté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération

### **Procès-verbal des opérations**

(article R112-20 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

En application de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020, le projet d'aménagement de la ZAC des Merisiers sur la commune de Germainville, présenté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, a fait l'objet, du lundi 25 janvier 2021 à 9h 00 au vendredi 19 février 2021 à 17h00, d'une enquête publique conjointe, :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet
- parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération

A l'issue du dernier jour de l'enquête, le registre d'enquête déposé en mairie de Germainville a été clos et signé par le Maire, le 19 février 2021 à 19h00 et remis au commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, le jour même.

Le commissaire enquêteur a pu examiner les observations recueillies. Il a adressé un bilan des observations à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Cela a été suivi d'un échange entre eux et d'un envoi d'éléments de réponse, par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le 9 mars 2021, la Préfecture a reçu le registre assorti du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en ce qui concerne l'enquête portant sur l'utilité publique, son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et le procès-verbal de l'opération en ce qui concerne l'enquête parcellaire.

Fait à Chartres, le 22 mars 2021

**Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Directeur de la Citoyenneté**  
  
**laurent BOILLÉE**